

La Voix des Paysans



Organe de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée

Affiliée à la Fédération Française des Travailleurs de la Terre

SECRETARIAT GÉNÉRAL

M. LOISY, Boîte Postale N° 4
LA ROCHE-SUR-YON

ACTION PROFESSIONNELLE sont les raisons d'être
DEFENSE PROFESSIONNELLE de l'Union Syndicale
des Paysans de Vendée

COMPTE CHÈQUES POSTAUX
NANTES 317-05

M. LOISY, Les Lucs-sur-Boulogne

NOS CHEMINS RURAUX

A Messieurs les Maires

Monsieur le Maire,

Comme vous le verrez, dans le présent bulletin, nous commençons une campagne pour aboutir à faire mettre en état nos chemins ruraux.

Il nous paraît inutile, puisque vous connaissez mieux la question que quiconque, de vous signaler combien, en général, la situation est lamentable sur ce point dans notre région.

Nous savons que c'est là une de vos préoccupations les plus absorbantes et que trop souvent les dispositions légales ne permettent pas aux Conseils Municipaux d'obtenir, en ce domaine, les résultats qu'ils souhaitent.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir informer votre Conseil Municipal de nos suggestions et si cela est possible de faire prendre une délibération concordant, sinon en détail, du moins en principe avec la campagne que nous amorçons.

Nous serons heureux, aussitôt que nous en aurons été informés de signaler cette délibération à notre bulletin.

Avec nos remerciements pour cette collaboration dont la plupart de vos administrés apprécieront l'objet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

A. BOISLIVEAU.



Une vue de nos attelages pendant l'hiver pour rentrer les choux (Photo prise à 50 mètres de la ferme). On peut juger de l'état du chemin qui sur une longueur d'un kilomètre relie la route à deux grandes fermes

Les Paysans en s'unissant ne doivent pas avoir seulement pour but de formuler des plaintes, mais d'étudier ensemble les solutions des problèmes qui se posent pour l'avenir de l'Agriculture Française.

(M. QUEVILLE, ancien ministre de l'Agriculture.)

Comment, à notre avis, il faut modifier la loi du 20 Août 1881 sur les chemins ruraux

Simple paysans, nous n'avons pas la prétention de dicter à l'administration et à nos parlementaires les formules exactes qui, dans cette question des chemins ruraux, seraient de nature à satisfaire nos légitimes revendications.

Cependant, nous devons dire pourquoi la loi du 20 Août 1881 qui est le code des chemins ruraux nous paraît insuffisante et pourquoi nous demandons sa modification, dans les délais les plus rapides.

Dans les premiers articles, le législateur s'est efforcé, avant tout, de définir ce qu'il faut appeler « chemins ruraux ».

Ce sont, d'après lui, ceux qui appartiennent à la commune, étant entendu que tout chemin affecté à l'usage du public est présumé, jusqu'à preuve du contraire, appartenir à la commune.

Voilà bien un premier « nid à chicane » — et ce n'est pas le seul, hélas! — qui permet aux Conseils municipaux négligents, d'embrouiller suffisamment la question et aussi, de remettre aux calendes grecques toute amélioration vraiment pratique.

La loi distingue, en effet, les chemins à usage du public dont la commune est responsable et les chemins d'exploitation dont la

charge doit rester aux riverains et propriétaires.

Sur cette distinction, le Conseil d'Etat et les Conseils de Préfecture se sont escrimés à donner des interprétations qui, comme toujours, sont les plus contradictoires et les plus variées.

D'où, à notre avis, une première modification nécessaire. Elle peut paraître draconienne dans son esprit, mais on comprendra facilement que, sans elle, il serait impossible d'obtenir la réfection uniforme et l'entretien régulier de tous les chemins utilisés par les cultivateurs.

Il faut préciser que tout chemin

d'accès à des habitations ou à des champs doit être entretenu par la commune et mis en état dans les limites de temps et les conditions prévues par la loi, à moins que celui ou ceux qui peuvent justifier de titres formels de propriété s'engagent — dans un délai fixé d'avance — ce qui serait contrôlé — à faire cette mise en état et par la suite à assurer cet entretien.

Loin de nous l'idée de vouloir aliéner, par ces propositions, un droit de propriété qui est imprescriptible. Car il apparaît en effet que la commune en assurant la réfection d'un chemin privé acquerrait non un droit de propriété,

mais un droit d'usage correspondant aux frais qu'elle aurait engagés.

Cependant, il nous paraît absolument nécessaire de remédier, le cas échéant, à une incurie, qui, précisément, apparaît comme un manquement grave envers les devoirs du possédant, surtout quand ceux qui, par leur travail lui procurent des revenus, sont appelés à souffrir d'un état de choses aussi lamentable que peut être le mauvais entretien d'un chemin d'accès à une maison d'habitation et à une exploitation agricole.

Il faut, à toute force, empêcher les échappatoires trop souvent ima-

LES REPONSES

ginés en pareil cas par les égoïstes. C'est là, un des points capitaux de nos revendications pour les chemins ruraux.

Deuxième lacune de la loi : Rien n'oblige les communes et les propriétaires à mettre en état et à entretenir les chemins ruraux.

Les communes peuvent établir la situation, on ne voit rien dans la loi qui les oblige à le faire.

De telle sorte que, dans la plupart des communes, depuis 1881, on en est encore à se demander quelle est la situation du plus grand nombre des chemins.

Sont-ils privés, sont-ils communaux ? On l'ignore.

Au cours de l'enquête préparatoire que nous avons faite à ce sujet nous avons constaté que dans telle commune de Vendée, tous les chemins, sans exception, sont reconnus et par conséquent, appartiennent à la commune et que dans telles autres — la majorité — on ne peut définir leur situation légale.

Ajoutons, qu'hélas, ce n'est pas, parce que les chemins sont reconnus qu'ils sont toujours en bon état.

Ce qui est pire encore, c'est que là-même où le plan de mise en état d'élargissement et d'entretien, a été étudié et accepté par la préfecture, la municipalité peut encore, après avoir fait cet effort, « laisser tout tomber ».

D'ailleurs, c'est là une des conséquences des dispositions de la loi de 1881 qui, par l'article 19, prévoit la création de syndicats appelés à suppléer à la carence de la commune qui, de ce fait, se trouve admise légalement.

On s'explique trop bien dans ces conditions la négligence trop fréquente dont les paysans subissent les lourdes conséquences.

Il faut donc prévoir une deuxième modification, *imposant*, envers et contre tout, la réfection et l'entretien des chemins ruraux.

Ajoutons encore qu'il faut faire disparaître la dualité des organismes appelés à s'occuper des chemins ruraux.

En principe, ce doit être le Conseil municipal, mais aussi ce peut être un syndicat.

Pourquoi, d'ailleurs, n'avoir pas donné ce rôle ou bien à la municipalité seule ou bien au syndicat seul.

Et c'est d'autant plus grave que, pour arriver à constituer un syndicat, dans le cas où la commune est négligente ou impuissante, il faut que trois « intéressés » en fassent la demande, si le maire n'agit pas d'office.

Or, d'après la jurisprudence, les « intéressés » sont les seuls propriétaires, c'est-à-dire que les usagers non propriétaires, — ce sont eux qui, en majorité, pataugent dans la boue — n'ont aucun droit d'initiative et nulle voix au chapitre.

Il faut donc que l'Etat, tuteur des faibles, ait le moyen légal d'admettre leurs initiatives et de faire procéder d'office aux travaux qui s'imposent. Quant à déterminer une préférence entre la municipalité et le syndicat, la chose est assez délicate.

Il faut reconnaître que si certaines communes n'ont pas encore fait mieux pour les chemins ruraux la cause en est à leurs ressources insuffisantes.

Cependant, sans être absolus dans ce domaine, il nous semble que le syndicat serait plus indiqué qu'un Conseil municipal.

Un syndicat aurait l'avantage d'être composé de propriétaires et d'usagers et par conséquent de gens intéressés directement à la question.

Le Conseil municipal, lui, est fort souvent composé, dans les communes rurales, d'une majorité d'habitants du bourg, moins directement renseignés sur les chemins ruraux. De plus, le rôle du Conseil est tellement dispersé !

Pourquoi, dans ce domaine, ne pas envisager une formule semblable à celle des syndicats d'électricité, d'assèchements des marais, de défense contre la mer, etc... ?

Le syndicat local, constitué uniquement pour la réfection et l'entretien des chemins ruraux présenterait, au Conseil municipal pour avis et aménagements financiers, — nous allons le voir par la suite — un plan complet dont il surveillerait lui-même et, avec compétence, l'application.

Les syndicats spécialisés dont nous avons cité, plus haut quelques exemples, ont donné partout d'excellents résultats et puis généralement ils sont toujours restés en dehors des questions politiques qui, hélas, interviennent toujours là où elles n'ont que faire et trop souvent dans les délibérations des Conseils municipaux.

On ne s'étonnera pas, en outre, que nous souhaitons la simplification des formules administratives qui, en ce domaine comme en beaucoup d'autres, sont compliquées et de nature à décourager les meilleures volontés.

Le Syndicat après avoir :

1° Fait un plan pour déterminer l'emplacement et la longueur des chemins;

2° Etabli un projet et budget;

3° Déterminé l'ordre et les détails de réalisation;

Soumettrait l'ensemble au Conseil municipal qui, dans un délai fixé, assez étendu cependant, pour permettre les échanges de vues nécessaires, donnerait un accord de principe rendu ensuite définitif par le visa — toujours avec délai maximum prévu — de la Préfecture.

Ce qui importe, c'est « d'insérer » tout le mécanisme administratif dans un réseau de délais obligatoires et sanctionnés au besoin par une décision d'office du ministère entraînant une application immédiate.

Reste le gros morceau, « la question des ressources indispensables ».

Etant entendu que, tout d'abord, il faut mettre en état les chemins ruraux et ensuite assurer leur entretien, la loi doit prévoir des ressources extraordinaires et des ressources ordinaires.

Le plan du syndicat devrait les prévoir les unes et les autres en prenant pour base les éléments suivants :

1° L'apport assez considérable que l'Etat doit faire en relations avec le plan d'outillage économique.

C'est, paraît-il, 20 milliards qui doivent être employés à résorber le chômage et à donner un regain d'activité au pays.

Il va de soi — et les paysans ne comprendront pas qu'il en fut autrement — que la population rurale qui représente la majeure partie de la population française, bénéficiera proportionnellement à son importance des fonds qui vont être élaborés à cet effet.

Il serait inconcevable, en effet, qu'on songe aux terrains de sports, aux groupes scolaires modernes, aux luxueux aménagements de voirie urbaine sans penser aux besoins très urgents des campagnes.

Nous ne sommes pas de ceux — et nous saisissons l'occasion de le proclamer hautement — qui prétendent opposer les habitants des villes à ceux des campagnes, les ouvriers de l'industrie et du commerce aux paysans et aux ouvriers agricoles, c'est là une besogne honteuse de démagogie qui « retombera sur le nez » de ceux qui s'imaginent en profiter pour des fins la plupart du temps inavouables.

Et nous savons, pour l'avoir constaté dans les réunions où nous rencontrons nos camarades ouvriers de la C. F. T. C., que le monde des travailleurs, comme celui des patrons sait comprendre la solidarité nécessaire entre les villes et les campagnes pour une nécessaire harmonie économique.

Donc, à la base de la réfection de nos chemins, nous comptons sur les ressources et plan d'outillage national.

2° L'utilisation des impôts communaux prévus par la loi de 1881. Notons ici que la loi du 21 mai 1836 autorise le Préfet à imposer d'office des centimes extraordinaires

Nous avons eu la joie de constater combien notre campagne en faveur de la réfection des chemins ruraux intéresse ceux avec lesquels nous nous entretenons.

La lettre que nous avons publiée dans notre dernier numéro et qui avait été remise à M. le Secrétaire Général de la Préfecture, a été adressée aux Sénateurs, Députés, Conseillers généraux, Conseillers d'arrondissements et Présidents de Syndicats intéressés.

Nous publions ci-dessous les réponses.

Un grand nombre de journaux l'ont reproduite.

Pour la seconde fois, nous exprimons notre regret de constater que les revendications paysannes — même les plus indiscutables — n'intéressent pas certains organes de la presse, et particulièrement de la presse régionale dont, cependant, les cultivateurs forment la majeure partie de la clientèle.

Nous insistons sur cette carence pour signaler une fois de plus à nos camarades comment sur le terrain social, certains journaux ne savent pas s'abstraire de leurs partis pris pour collaborer à une campagne dont l'intérêt général est indiscutable.

Nous remercions d'autant plus chaleureusement les journaux qui ont publié nos communiqués comme nous remercions tous nos correspondants de leurs aimables et compréhensives réponses.

Nous saisissons cette nouvelle occasion pour redire que notre Union Syndicale, affiliée par la Fédération Française des Travailleurs de la Terre, à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens a toujours été et reste, dans l'esprit des principes qui la dirige, un organisme essentiellement professionnel au service des intérêts agricoles et spécialement, puisque c'est sa raison d'être, des intérêts de tous ceux qui travaillent eux-mêmes la terre qui doit les faire vivre.

« La Voix des Paysans ».



Pour se rendre aux champs le conducteur est obligé de monter en charrette pour conduire son attelage

rés pour l'entretien des chemins vicinaux et que la loi de 1881 sur les chemins ruraux ne donne, au même préfet, sur ce point, aucun pouvoir de coopération.

Nous demandons, à ce sujet, pour les chemins ruraux, le même régime que pour les chemins vicinaux.

3° L'utilisation du crédit agricole soit pour compléter les sommes fournies par les impôts communaux, soit pour faciliter l'intervention des propriétaires.

Dans l'un et l'autre cas les avances devraient être à faible intérêt et d'un amortissement de longue durée pour ne pas compliquer par des échéances massives et rapprochées, la situation déjà difficile des budgets communaux et particuliers.

D'ailleurs, cette politique de prêts ne concorderait-elle pas encore avec les facilités de crédit que le gouvernement envisage, nous en sommes persuadés, aussi bien pour l'activité rurale que pour l'activité industrielle et commerciale.

4° La participation des « intéressés », c'est-à-dire des riverains dont la valeur des propriétés se trouverait accrue du fait de leur accès plus facile, et ce, en y faisant intervenir les facilités de crédit dont il vient d'être question.

5° Les prestations en nature (charrois, travaux) fournies par les

usagers, mais dans la proportion formelle — au moins en ce qui concerne le premier travail de mise en état — de la durée prévisible de leur bail et de leur occupation. Il serait, en effet, injuste d'imposer à des fermiers et métayers, appelés à quitter une terre ou une ferme, dans un bref délai, de participer à l'exécution de travaux dont ils sont appelés à n'avoir que les charges sans en retirer aucun bénéfice.

En définitive, ce que nous demandons, c'est que la loi de 1881, soit modifiée au plus vite pour permettre que les apports du plan d'outillage économique soient immédiatement utilisés pour la mise en état nécessaire des chemins ruraux et pour assurer par la suite leur entretien normal, grâce aux ressources régulières qui devront y être affectées.

Cette modeste étude ne vise d'ailleurs qu'à déterminer les principes indispensables des modifications, sans entrer dans des détails qui, nous l'espérons, seront examinés dans l'esprit le plus bienveillant et le plus pratique pour améliorer le confort des paysans qui ont bien droit à un minimum de bien-être, puisqu'ils sont les « nourriciers » de notre pays.

E. BRETAUD,

Vice-Président de l'U. S. P. V.

Messieurs les Sénateurs

Je vous félicite de l'effort que vous entreprenez en faveur de l'amélioration, de nos chemins ruraux, qui sont dans toutes nos communes dans un état déplorable.

Ma modeste influence est, le cas échéant, à votre disposition.

Je viens de réunir mon Conseil municipal et d'un commun accord, nous avons pris la résolution de nous attaquer à cette importante question et de lui consacrer nos ressources disponibles.

Veillez agréer, Monsieur, mes sentiments les plus distingués.

R. de FONTAINES, sénateur.

D'accord avec vous pour la réfection des chemins qui à toujours été la principale préoccupation des Maires. Mais je ne veux pas croire que des médecins hésitent à aller voir les malades. Vous permettez à un vieux médecin de campagne de protester contre cette insinuation.

Agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

L. RAMBAUD.

Monsieur le Sénateur Rambaud nous permettra de lui faire observer qu'il a mal interprété notre texte. Le Syndicat des médecins dont nous publions, plus loin, la réponse ne s'est pas mépris.

Nous ne faisons pas aux médecins le grief « d'hésiter » lorsqu'il s'agit, en pleine nuit, d'aller patauger dans les bourbiers que sont, trop souvent, nos chemins ruraux. Leur « hésitation » se conçoit et elle rend d'autant plus méritoire leur « décision » d'aller, envers et contre tout, là où le devoir les appelle.

Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour rendre un témoignage très sincère, très respectueux et très reconnaissant aux médecins, à tous les médecins qui sont à la hauteur de leur tâche mais qui, comme nous, souhaitent vivement qu'on la rende plus facile et partant moins pénible en leur permettant de se rendre au chevet de leurs malades sans risquer pour eux-mêmes la maladie et aussi l'accident toujours possible.

Notre vœu pour l'amélioration de nos chemins ruraux est le mien. C'est vous dire que vous pouvez compter sur moi pour en hâter la réalisation.

La sympathie active et l'affection que je porte à la classe paysanne me font désirer m'entretenir avec vous de ses besoins et de vos projets.

J'espère, aux cours des vacances parlementaires prochaines, en trouver l'occasion.

Voudriez-vous avoir l'obligeance d'en parler à votre président.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes dévoués sentiments.

L. ROBERT.

Messieurs les Députés

Par suite d'une erreur, mon courrier ne m'a pas été transmis ces derniers temps et je reçois seulement aujourd'hui votre lettre du 24 juin me communiquant copie de la lettre remise par vous à M. le Préfet de la Vendée.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de ce document, dont j'ai pris connaissance avec le plus grand soin. Je ne connais en effet que trop bien l'état souvent déplorable dans lequel se trouvent les chemins ruraux en Vendée et je suis maintes fois intervenu auprès des communes ou du Préfet pour essayer d'en obtenir l'amélioration.

Je suis pleinement d'accord avec vous sur l'utilité de la constitution obligatoire, dans chaque commune, d'une Commission chargée d'étudier et de réaliser la réfection des chemins.

Aussitôt que la question se trouvera posée sur le plan parlementaire, vous pouvez être assuré, Monsieur le Secrétaire, de mon appui le plus entier pour vos justes revendications et pour les intérêts que vous défendez.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Louis AUBERT,

Député de la Vendée.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'ordre du jour de votre dernière réunion, que vous m'avez fait parvenir, je l'ai d'autant mieux compris que je sais les difficultés très grandes éprouvées par les usagers des chemins ruraux au cours surtout de périodes pluvieuses... également, chacun sait que les municipalités sont, pour la plupart, dans l'impossibilité d'entretenir ces chemins, comme elles voudraient le faire, leur budget étant insuffisant. Alors, j'ai toujours pensé, comme vous le dites ici, qu'il faudrait le concours de l'Etat : ces travaux représentent une œuvre de salubrité nécessaire; je suis avec vous pour les réclamer.

Croyez, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

BOUX DE CASSON,

Député de la Vendée.

J'ai immédiatement transmis votre vœu à M. le Ministre des Travaux Publics et j'ai écrit à M. le Préfet de la Vendée, en le recommandant à leur bienveillance. Des Syndicats se sont formés déjà pour l'amélioration des chemins ruraux et font bénéficier les intéressés de subventions et du département et parfois de l'Etat.

Mais les sacrifices à consentir avec les membres du Syndicat restent encore importants.

Si les intéressés ne veulent pas s'entendre et si chacun se cantonne dans son égoïsme, il est bien difficile d'aboutir à un heureux résultat. Veuillez croire, Monsieur le Secrétaire, à mes sentiments respectueux.

D^r DAROUX,
Député de la Vendée.

M. Daroux a bien voulu nous communiquer la lettre suivante que M. le Préfet de la Vendée lui a adressée :

Mon cher Député,

Le Bureau de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée m'a effectivement remis, il y a quelques jours, une pétition signalant le mauvais état des chemins ruraux du département et proposant diverses mesures en vue de leur amélioration.

Avant d'en saisir M. le Ministre des Travaux Publics, j'ai chargé M. l'Ingénieur en Chef du Service vicinal d'étudier cette importante question qui fera également l'objet d'un examen très attentif de ma part.

Veuillez agréer, mon cher Député, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et tout dévoués.

Le Préfet,
S. MOREAU.

Je suis entièrement d'accord sur la nécessité de faire porter avant tout sur les chemins l'effort des grands travaux consacrés à l'agriculture.

Mais votre proposition semble vouloir dessaisir les municipalités? Je ne pense pas que cela soit nécessaire, et je crois même que cette innovation pourrait retarder la réalisation. Quoiqu'il en soit, vous pouvez compter sur mon entier concours pour une remise en état des chemins. Veuillez croire à mes sentiments dévoués.

LE COUR GRANDMAISON.

J'ai lu avec intérêt le vœu que vous m'avez adressé et qui répond à une si grande nécessité.

Paysan de Vendée, ayant parcouru la Vendée dans tous les sens, depuis mon enfance, je suis à même de connaître aussi bien que quiconque la grande pitié des chemins de chez nous et vous avez bien raison d'appeler au secours. La question que vous signalez est une question primordiale.

En 1932, j'en avais fait un article de ma profession de foi.

C'est vous dire que je suis de cœur avec vous et que je guette l'occasion d'intervenir en temps opportun pour que les pouvoirs publics fassent bientôt un gros effort dans le sens que vous indiquez.

Veuillez, Monsieur, agréer mes sentiments dévoués.

Victor ROCHEREAU.

Pour retenir à la terre les agriculteurs et pour empêcher leur exode vers la ville où tout est déception, il faut rendre la vie des champs agréable et facile. Un grand résultat sera obtenu dans cet ordre d'idée par la création et l'entretien des chemins ruraux.

C'est pour cela que nous avons demandé d'augmenter considérablement le crédit prévu au plan d'outillage national en faveur des chemins ruraux.

Extrait de la profession de foi de M. Rochereau, député de la Vendée.

J'étais déjà au courant de la lettre que vous avez remise la semaine dernière à Monsieur le Préfet de la Vendée, et j'ai eu d'ailleurs l'occasion de m'en entretenir avec lui dès samedi.

Vous pouvez être assuré que la question de nos chemins ruraux est une de celles qui nous préoccupent tous vivement et que nous sommes tous décidés à faire effort pour quelle reçoive dans le plus bref délai une solution véritablement équitable.

Le projet de loi du Gouvernement concernant les Grands Travaux n'a pas encore été distribué. Il n'a d'ailleurs été approuvé qu'en fin de semaine, la semaine dernière, au Conseil des Ministres, de sorte que je ne puis vous dire dans quelle mesure ce projet comporte des subventions à l'agriculture française. Dès que nous connaîtrons les détails de ce projet, nous serons mieux en mesure de voir quel bénéfice on peut en tirer en ce qui concerne le programme de réfection de nos chemins ruraux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean de SUZANNET,
Député de la Vendée.

J'ai lu avec un vif intérêt la lettre ordre du jour que vous m'avez communiquée.

Je suis entièrement d'accord avec vous sur la nécessité de faire procéder à la réparation des chemins ruraux dans toutes nos communes.

Dans celle dont j'ai l'honneur d'être maire, j'ai depuis longtemps orienté dans ce sens une toute particulière activité.

J'ajoute que, du fait de l'abandon total des prestations, les communes

ont recouvré des ressources d'une certaine importance et dont elles ne disposaient point autrefois, ressources qui peuvent être affectées aux chemins ruraux pour une large part.

Les vœux contenus dans votre lettre ne peuvent être réalisés par le préfet: c'est une disposition de loi qui devrait intervenir. Il me paraît plus simple que les contribuables, bien instruits de leurs droits, fassent pression sur les municipalités pour les obliger à entreprendre et à poursuivre l'œuvre indispensable.

Croyez, cher Monsieur, à mes dévoués sentiments.

DE TINGUY DU POUET.

Messieurs les Conseillers Généraux

Votre lettre vient de me parvenir. Je m'associe pleinement à votre désir de la réfection de nos chemins ruraux. Depuis de nombreuses années, je pratique l'agriculture dans notre bocage, et j'estime que c'est le plus signalé service que nous puissions rendre à nos cultivateurs.

Il y a cinq ans sur mon initiative, le département de la Vendée a voté une participation de 20 pour cent dans les frais de réfection des chemins ruraux. Actuellement, cette participation a été ramenée à 15 pour cent.

Vous demandez qu'il soit fait appel au concours de l'Etat. Vous n'ignorez sans doute pas que l'Etat subventionne largement ces travaux par l'intermédiaire des services du génie rural. Je termine en ce moment la réfection d'un chemin rural dans la commune de Rocheservière, voisine de la vôtre. Le génie rural me donne 38 pour cent et le département 20 pour cent. De sorte qu'il ne reste plus que 42 pour cent à régler. La commune paiera 21 pour cent et les intéressés également. Ce qui ne constitue pas pour chacun une charge bien élevée. Vous demandez aussi que la mise en état des chemins soit imposée aux propriétaires.

La loi qui régit les associations syndicales vous donne toute satisfaction à ce sujet; puisque si quelques-uns d'entre eux refusaient de coopérer à ce travail, quand la majorité y a consenti, la loi leur impose d'office leur participation. Je ne vois donc pas qu'il y ait besoin d'innover dans ce domaine.

Vous savez d'ailleurs que depuis quelques années les finances communales ont été singulièrement améliorées du fait de l'octroi de toutes les prestations. Par suite la réfection des chemins ruraux s'est considérablement accélérée dans beaucoup de communes et à chaque réunion de la commission départementale nous sommes heureux de constater le grand nombre de demandes de reconnaissance, qui nous sont adressées. C'est une impulsion à laquelle je ne saurais trop vous demander de vouloir bien concourir dans tous les cas, où il vous sera possible; et j'estime que les conditions qui nous sont offertes actuellement sont particulièrement avantageuses.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.

A. LEFEUVRE.

J'ai pris connaissance de l'ordre du jour que vous avez transmis à M. le Préfet. Il est presque inutile de vous dire que je l'approuve et le soutiendrai de tout mon pouvoir puisque depuis près de 20 ans, je me suis employé dans ma commune et dans mon canton à l'amélioration des chemins ruraux.

Veuillez croire, Monsieur le Secrétaire, à mes sentiments distingués.

DE LA ROCHETHULON,
Maire, Conseiller Général.

Vous avez bien voulu appeler dernièrement mon attention sur l'état lamentable d'entretien des chemins ruraux du département de la Vendée, et sur le désir des agriculteurs et des paysans de voir remédié à cet état de choses dans le plus bref délai afin de permettre une circulation facile en toute saison dans les exploitations agricoles.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de l'évocation de cette question à une prochaine session du Conseil Général, mon concours le plus dévoué vous est assuré pour vous faire obtenir satisfaction; il est en effet regrettable que depuis de longues années, alors que de grands travaux d'ordre maritime ou industriel ont été exécutés par l'Etat, rien n'ait été fait pour les paysans.

Il dépend de vous, avec l'appui et la collaboration des représentants qualifiés du département, de faire aboutir vos justes revendications dans une période de chômage où de tels travaux pourraient procurer du travail à de nombreux ouvriers à l'heure actuelle inoccupés.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P. LUCO,
Conseiller Général de L'Île-d'Yeu.

Messieurs les Conseillers d'Arrondissements

En réponse à votre honorée du 29 juin dernier, je vous informe que j'ai déposé sur le Bureau du Conseil d'arrondissement des Sables, le vœu que vous m'avez demandé.

Je l'ai fait voter à l'unanimité des membres présents à notre séance

d'hier 7 juillet, première session de notre Conseil.

Vous pourrez en prendre connaissance dans les différents journaux locaux ou régionaux.

Je dois vous dire qu'avant de vous lire, j'avais l'intention, vu les réclamations que je recevais de toutes parts, de défendre ce vœu par tous les moyens en mon pouvoir.

Votre demande n'a donc fait que renforcer des dispositions que j'avais déjà à cet égard.

Dans l'espoir de voir aboutir à bref délai notre déclaration justifiée, recevez, Monsieur le Secrétaire, Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Joseph BENATIER,
Président du Conseil d'arrondissement des Sables-d'Olonne, à La Chaume.

J'ai bien reçu votre lettre ainsi que l'ordre du jour adressé à M. le Préfet. Je partage entièrement vos idées et les appuierai dès lundi prochain au Conseil d'arrondissement de Fontenay-le-Comte.

Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

J. FLEURY.

Je vous remercie de l'ordre du jour que vous m'avez adressé et que j'ai lu avec un vif intérêt.

La question des chemins ruraux est une de celle qui préoccupe justement tous ceux qui, comme moi, s'intéressent à tout ce qui peut améliorer les conditions d'existence des cultivateurs de Vendée. Déjà, il y a quelques années, j'avais fourni à la Chambre d'Agriculture un rapport à ce sujet et mes conclusions se rapprochaient beaucoup des vôtres. Il est bien certain que les communes rurales livrées à leurs seules ressources sont incapables de réaliser l'effort désirable, j'en suis malheureusement sûr, mais chose que maire de Saint-Révérend et mon voisin, votre président, M. A. Boisliveau, se trouve certainement dans les mêmes conditions.

C'est vous dire que tout effort tenté pour l'amélioration de nos chemins ruraux trouvera en moi un auxiliaire convaincu.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

DE HILLERIN.

En réponse à votre lettre du 29 écoulé, ainsi que votre ordre du jour, il serait à désirer que de gros crédits soient accordés pour la réfection des chemins ruraux.

Ceux actuels sont insuffisants pour en faire leur réfection complète; un chemin est réparé de temps en temps, tous les ans, il est fait quelques réparations.

Espérons, que le Gouvernement comprendra la nécessité de la réfection des chemins ruraux, dont beaucoup sont impraticables, et si les communes avaient à leur budget les fonds nécessaires, ils seraient employés pour l'intérêt général des cultivateurs et propriétaires.

Dans cet espoir, Recevez, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

THÉBAULT.

Messieurs les Présidents de Syndicats

Votre requête est trop légitime pour qu'elle ne reçoive pas l'adhésion unanime des médecins.

Vous connaissez notre sympathie pour nos populations agricoles et personne mieux que le médecin mêlé si souvent à la rude et digne existence de nos paysans ne sait mieux leurs besoins.

Je suis sûr que vous pourrez compter sur l'appui efficace de ceux d'entre nous qui font partie du Conseil Général.

Je souhaite que votre requête retienne l'attention des pouvoirs publics et qu'elle reçoive la satisfaction que vous êtes en droit d'espérer.

Je vous autorise à dire que vous avez l'appui de tout le corps médical dans cette revendication si justifiée.

Aggréer, je vous prie, l'assurance de ma parfaite considération.

D^r CHOYAU.

Je vous accuse réception de votre lettre du 29 juin et de la circulaire qui l'accompagne.

J'en ferai part à mes confrères à notre prochaine réunion professionnelle et je forme des vœux pour que votre initiative sur l'amélioration et le développement des chemins ruraux de Vendée soit entendue.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, mes sincères salutations.

E. CHAIGNEAU.

Président de la Section Syndicale des Vétérinaires de la Vendée.

Vous avez bien voulu, par lettre en date du 26 juin, me transmettre l'ordre du jour que vous avez soumis à M. le Préfet au nom de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée, relatif à l'état des chemins ruraux et aux moyens que vous proposez pour remédier aux inconvénients nombreux qui en résultent.

Je ne manquerai pas, lors de sa prochaine réunion, d'entretenir la Chambre d'Agriculture de votre intervention et vous ferai part de la suite qu'elle estimera devoir y donner.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Président,
PARENTEAU.

Comme suite à votre lettre du 24 juin 1936, nous vous adressons ci-joint un exemplaire de notre bulletin dans lequel est parue la note que vous aviez remise à M. le Préfet au sujet des chemins ruraux et que vous nous aviez adressée.

Nous ne doutons pas que votre requête, appuyée par toutes les Associations Agricoles de Vendée, ne soit entendue par les autorités compétentes.

Très heureux, pour notre part, d'avoir pu, en cette question, joindre notre voix à la vôtre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur
du Syndicat des Agriculteurs de la Vendée,
MERCIER DES ROCHETTES.

J'ai bien reçu votre lettre du 29 écoulé et m'empresse de faire suivre votre demande à M. le Président du Syndicat des grains et engrais de la Vendée.

Il n'est pas douteux que pour une demande aussi intéressante que la réfection des chemins ruraux, vous aurez l'appui de tous ceux qui s'occupent de l'amélioration du sort des cultivateurs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

BAUDRY.

Nous recevons votre honorée du 29 juin 1936, ainsi que la lettre ordre du jour d'une réunion de votre association tenue à L'Aguillon-sur-Vie, parue d'ailleurs dans la Presse récemment, et que nous avons lu avec beaucoup d'attention.

Nous partageons le bien fondé de vos doléances relatives à l'état des chemins et voies d'accès aux exploitations agricoles, et de grand cœur nous nous associons avec vous dans les revendications si justement fondées que vous y exposez, et vous pouvez compter sur notre collaboration effective en vous donnant notre appui moral dans toute la mesure du possible. Ayant si souvent constaté en effet les difficultés d'accès à certaines exploitations agricoles, lorsque nous sommes appelés pour donner des soins aux animaux de la ferme, l'entretien du matériel agricole, ou des bâtiments de l'exploitation.

Il est facile de se rendre à l'évidence, combien il est difficile pour les enfants qui fréquentent l'école de s'y engager de même pour toutes personnes ayant des obligations relatives et indispensables, ainsi que pour tous transports de la ferme à la ville ou inversement.

Il en résulte certes de multiples inconvénients tant pour les animaux utilisés aux transports que pour leurs conducteurs auxquels il y a un intérêt primordial pour tous à contribuer à remédier.

Nous nous ferons un devoir de rappeler vos justes revendications à no-

tre plus prochaine réunion, et vous pouvez être assuré de notre entière bienveillance.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Président de l'Union Amicale des Maréchaux-Ferrants, Charrons et Forgerons.

A. THIBAudeau.



Angle Place Royale
et 17, Rue d'Orléans NANTES

PRODUITS VÉTÉRINAIRES
SPÉCIALITÉS — ORDONNANCES
Produits les meilleurs
Prix les plus réduits

CHAMBRE SYNDICALE

Réunion de la Chambre Syndicale à Legé, le 12 juillet 1936.

Membres présents : A. Boisliveau, J. Martineau, E. Bretaud, P. Forgeau, E. Chaillou, J.-M. Mercière, J. Pottier, A. Pontoreau, L. Chabot, G. Vivant, L. Rabaud.

Syndicats représentés : Legé, Landernon, Bouin, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Saint-Jean-de-Corcoué, Saint-Julien-de-Concelles, La Chapelle-Basse-Mer, Chauché, Les Essarts, Falleron, Saligny, Froidfond, Les Lucs-sur-Boulogne, Saint-Etienne-du-Bois, Saint-Christophe-du-Ligneron, Saint-Philbert-de-Bouaine, L'Aiguillon-sur-Vie.

Questions discutées : Situation de l'Union : Le Vice-Président, J. Martineau, rend compte de la propagande qui se continue intensivement même pendant l'été.

De nouveaux Syndicats ont été créés depuis quelques mois, et le dimanche 19 juillet nous sommes appelés à Haute-Goulaine.

Il est ensuite question de notre adhésion à la C. F. T. C. Jean Martineau rend compte du Congrès qui s'est tenu à Paris les 30 mai et 1^{er} juin, où l'Union Syndicale des Paysans de Vendée a été officiellement admise dans la grande organisation Nationale. C'est pour nous un honneur et une force dit-il. Nous sommes en effet la première association agricole admise dans cette puissante organisation. Nous saurons nous en montrer dignes.

Julien Gallais, de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, dit qu'il serait prudent de veiller à ce que la politique ne s'infilte dans nos organisations.

J. Martineau. — La C. F. T. C. est très revendicative. Elle ne fait pas de politique, son passé le prouve mieux que toute autre affirmation. Nous sommes paysans, restons paysans. Nos Syndicats ne doivent pas se laisser embrigader par un parti politique quelconque. Aux dernières élections on a pu constater que, dans aucun cas, il y a eu aucune intervention, si minime soit-elle, de l'Union Syndicale; nous ne l'admettons pas.

Toutefois il importe de mettre l'opinion en garde contre certaines gens et certains journaux qui, parce que l'existence de l'Union Syndicale contredit leurs vues, s'efforcent de laisser entendre ou sous-entendre que l'Union Syndicale fait de la politique.

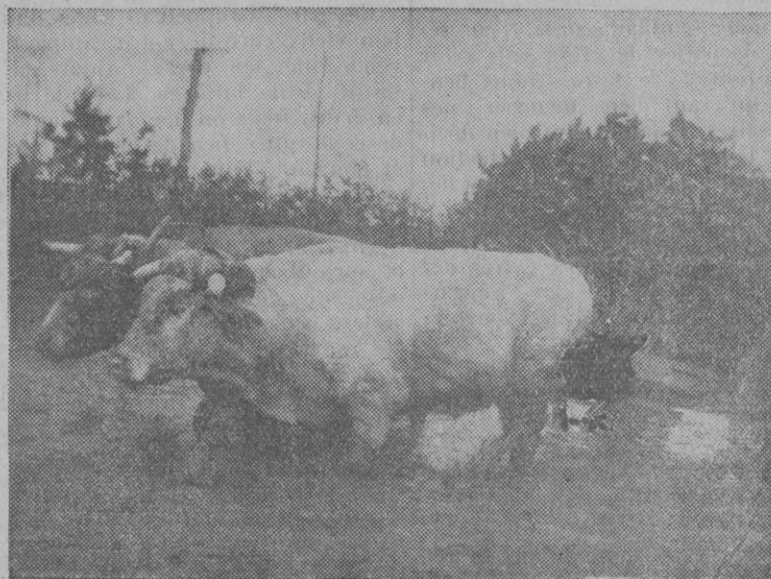
« Quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage... » laissons tous ces bons apôtres qui veulent nous compromettre par de telles affirmations, raconter leurs petites histoires et tenons-nous en scrupuleusement aux buts et à la raison d'être de nos Syndicats. L'opinion qui a déjà jugé ne se laissera pas circonvenir par les manœuvres de pauvres gens dont l'esprit ne peut hélas s'élever au-dessus des luttes lamentables de la basse politique de partisan. Ces luttes ont, jusqu'aujourd'hui, fait assez de mal aux ruraux pour que nous ne les répudions pas avec la plus grande énergie.

Chemins ruraux. — Les représentants des Syndicats présents sont unanimes à demander qu'un grand effort soit fait pour remédier à l'état de nos chemins.

Eugène Bretaud, vice-président, donne les chiffres alloués pour les grands travaux, et propose de demander à ce qu'une somme de revienne à chaque département pour l'ouverture, la réfection et l'entretien des chemins ruraux. D'autre part on pourrait envisager un emprunt à longue échéance comme il a été fait pour l'électricité.

Une modification de la loi de 1881 sera présentée aux pouvoirs publics, et nous sommes ensuite résolus à la faire aboutir.

L'Union Syndicale manifestera publiquement s'il y a lieu.



La charrette embourbée

Etablissement d'un programme complet. — Les membres présents reconnaissent la nécessité de mettre sur pied un programme de revendications d'ordre général. Chaque Syndicat devra élaborer un plan en ce sens, et la Chambre Syndicale établira ensuite un programme minimum.

Situation financière. — Louis Chabot, trésorier, donne le compte rendu de la situation financière. Le déficit, qui était prévu, causé cette année par l'achat d'une voiture, installation du secrétariat, et élection à la Chambre d'Agriculture, doit être comblé au début de 1937.

Notre adhésion à la C. F. T. C. demandera un supplément de cotisation de 3 francs par membre.

Le Président A. Boislieu rappelle que c'est la cotisation qui a fait la force des organisations ouvrières. Nous ne devons donc pas marchandier sur la somme minime qui nous assurera notre indépendance et notre force.

Une souscription volontaire sera ouverte dans chaque Syndicat.

Avant de se séparer, J. Martineau demande à chacun de se faire propagandiste en faisant connaître l'Union Syndicale à tous nos camarades cultivateurs.

Séance levée à 12 h. 45.

Le Secrétaire : Eug. LOISY.

NOTRE MARCHÉ EN AVANT

Une belle Réunion à Haute-Goulaine

Le dimanche 19 juillet, sur l'initiative de nos amis de Saint-Julien-de-Concelles, une réunion pour la formation d'un Syndicat Paysan affilié à l'Union Syndicale des Paysans de Vendée, avait lieu à la mairie de Haute-Goulaine.

La vaste salle était au complet, et, c'est devant un auditoire attentif que notre camarade Georges Vivant, de Saint-Julien, dit le but de la réunion : s'unir pour réclamer nos droits dans la justice et le respect du droit des autres.

Il donne ensuite la parole à Jean Martineau.

En des termes à la fois simples et prenants, le vice-président de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée pendant plus d'une heure parlera de ce qu'a été le cultivateur, ce qu'il est, et ce qu'il doit être. Il dit comment, et dans quel esprit fut créée l'Union Syndicale, ce qui a abouti tout naturellement à son affiliation à la C. F. T. C. Il fait un appel pressant à l'Union de tous les cultivateurs pour la défense de leurs intérêts particuliers et de la profession menacée.

Les applaudissements, à plusieurs reprises, prouvent que tel était bien l'avis de tous, et à la fin de la réunion plus de 60 de nos camarades se firent inscrire.

Nous travaillerons donc désormais, en collaboration avec nos camarades des syndicats voisins et de Vendée, dans une fraternelle union, à revendiquer nos droits, et à remettre notre métier à la place à laquelle il a droit.

Un assistant.

LA RÉGION NANTAISE

La hausse du prix du lait à Nantes

Dans les derniers jours de juin, l'Union des Producteurs de lait de la région nantaise décidait d'augmenter le prix du lait de 10 centimes par litre à partir du 1^{er} juillet.

Cette hausse était motivée d'abord par l'élévation des prix de revient du fait de la rareté des fourrages et de l'augmentation du prix des sons et tourteaux. Mais elle était surtout justifiée par la nécessité d'augmenter un gain absolument insuffisant.

Et pourtant, les producteurs de lait se heurtèrent au refus des ramasseurs qui, non seulement ne voulaient en rien diminuer leurs bénéfices, mais encore prétendaient régler seuls les cours de la marchandise.

Enfin, devant l'attitude énergique des paysans, les marchands durent s'incliner. Mais à peine les nouveaux prix étaient-ils appliqués, la municipalité nantaise protestait à son tour auprès du Préfet et du Procureur de la République.

Au moment où toutes les catégories de travailleurs voyaient leurs gains augmenter allait-on faire diminuer, par la force, celui des paysans? C'était probable. Aussi les esprits s'échauffaient et, la mode étant à l'action directe, on parlait de faire la grève.

Les deux syndicats paysans qui existaient à ce moment dans la région où 30 communes sont intéressées

DANS LES SYNDICATS

La Bénate

A la réunion de juillet qui a eu lieu comme de coutume, le deuxième dimanche, il a été reçu les derniers paiements d'engrais et de riz.

La prochaine réunion aura lieu le dimanche 9 août.

Nous grouperons, s'il y a lieu une commande de cyanamide, et nous parlerons également du blé de semence.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Le Bureau.

La Chapelle-Basse-Mer

La réunion mensuelle qui devait avoir lieu le 12 juillet et qui coïncidait avec la réunion de la Chambre Syndicale à Legé, à laquelle assistaient le Président et le Secrétaire est remise au dimanche 9 août, salle du café Goguet à 10 heures légales.

Ayant plusieurs questions à résoudre tous les adhérents sont priés d'assister sans faute à la réunion, et nous y invitons également tous les cultivateurs soucieux de leurs intérêts.

Le secrétaire : J. ALLARD.

Les Lucs-sur-Boulogne

Naissance

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance d'un petit garçon à notre dévoué trésorier, Henri Gauvard.

En cette occasion, nous lui offrons, ainsi qu'à Mme Gauvard, tous nos compliments, et formons pour le nouveau-né tous nos vœux de bonheur et de prospérité.

Les Syndiqués des Lucs-sur-Boulogne

Saint-Julien-de-Concelles

Réunion Mensuelle

A notre dernière réunion il fut question du prix du lait.

Nous avons décidé d'envoyer à M. le Maire, de Nantes, une lettre établissant le prix de revient du lait et notre salaire horaire au prix qu'il est vendu maintenant. Nous espérons ainsi démontrer qu'une hausse de 10 centimes par litre à la production est bien justifiée. Notre prochaine réunion aura lieu au café Merceron, le 2 août, à 10 heures.

R. PINEAU.

Quand vous aurez lu votre journal passez-le à votre voisin, qui ne le connaît pas encore.

été maintenue sans que les producteurs soient inquiétés.

Je souhaiterai aussi, sans trop l'espérer, qu'elle ouvre les yeux à certains citadins qui regardent les paysans comme des exploités. Sans doute, il est regrettable que les consommateurs supportent seuls le poids de cette augmentation mais ils doivent reconnaître que la consommation individuelle moyenne étant de 1/4 de litre par jour, c'est-à-dire 90 litres par an, la hausse de 10 centimes ne grève donc leurs budgets que de 9 francs par personne et par an, ce qui semble supportable.

Les intermédiaires, qui s'adjugent souvent la moitié du prix de détail auraient pu, de leur côté, diminuer leurs bénéfices mais ils ne semblent pas disposés à rien céder.

Il nous reste encore beaucoup à faire.

Georges VIVANT.

Nous publierons cette lettre dans notre prochain numéro. Elle ne manquera pas d'intéresser nos adhérents.

Une appréciation sur notre adhésion à la C. F. T. C.

Tous, nous devons être heureux que l'Union Syndicale des Paysans de Vendée fasse partie de cette grande famille qu'est la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

De cette façon, nous avons une personnalité, nous sommes des Syndiqués Chrétiens, et à cette occasion, je voudrais vous rappeler quelques paroles d'un ancien président de l'A. C. J. F., Henri Bazire, de regrettable mémoire, qui disait à un Congrès National en 1903 : Je crois sociaux parce que catholiques, et nous aussi, syndiqués, nous serons sociaux que dans la mesure où nous serons catholiques, et je dirai encore que nous serons catholiques que dans la mesure où nous comprendrons notre devoir social.

Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit aux hommes quand il était sur la terre : Aimez-vous les uns les autres, et il a dit aussi : Vous aurez toujours des pauvres parmi vous, c'est-à-dire qu'il y aura toujours des gens qui seront dans une condition inférieure à celle de leur voisin, et cela veut dire aussi qu'il y aura toujours quelque chose à faire pour eux. Tel est le but de nos syndicats, et ce qui doit aussi en être l'esprit.

Je vais vous raconter maintenant un fait d'Albert de Mun, ce grand catholique qui, toute sa vie, s'est dévoué corps et âme aux œuvres sociales :

C'était en 1870, il était officier d'ordonnance et, un jour, se promenant avec son général, sur les fortifs après une bataille acharnée, entre les troupes régulières et les extrémistes (1), ils rencontrèrent deux soldats emportant un blessé.

— Qui est-ce ?

— C'est un insurgé, répondirent les soldats, et le malheureux, se soulevant avec toute l'énergie dont il était capable, jeta à la face du général et d'Albert de Mun ce cri : C'est vous les insurgés.

Ces paroles rappellent celles d'un bon vieux curé de notre campagne vendéenne. On parle toujours, disait-il, de la lutte de classe de bas en haut, mais on ne parle jamais de celle qui a lieu de haut en bas, et pourtant, l'une n'est que la conséquence de l'autre, et s'il y avait plus d'amour, plus de charité, plus de justice, les uns envers les autres, et surtout envers les faibles, les déshérités de ce monde, les choses certes, iraient bien mieux.

C'est de cet esprit que nous, syndiqués, devons nous pénétrer de plus en plus. Ce sera comme la vie spirituelle dans chacun de nos syndicats, et de cette façon, nous vaincrons.

E. BRETAUD.

(1) Après la capitulation de notre pays, la capitale a peine évacuée par l'ennemi, était tombée aux mains des extrémistes.

PLANTS DE POMMES DE TERRE DU FINISTÈRE

Magasin à SCAER (centre de triage)

BLÉS DE SEMENCE DU NORD

Joseph BIDAUD, NANTES 115, Rue de Rennes, 115

déjà fournisseur de groupements de l'U. S. P. V.

A L'AUTOMNE EN HIVER

sur vos blés...

sur vos prairies...

mettez de l'

AZOTE

AU PRINTEMPS EN ÉTÉ

Bureau de Renseignements Agricoles :

5, Rue Anizon - NANTES

BANDAGES HERNIAIRES

CEINTURES MÉDICALES
CORSETS - GAINES
BAS A VARICES, etc...

sont vendus à qualité égale
meilleur marché
que partout ailleurs

GUINEL

SPECIALISTE

1, Place de l'Ecluse

NANTES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES, 15, Rue du Calvaire - ST-NAZAIRE, 40, Rue Henri-Gautier

TISSUS

Rayons ABA prix

pour la vente
de tous objets usuels

Les Machines à Coudre "STELLA"

garanties 10 années contre tous vices de construction, adoptées par les Pupilles de la Nation, plus de 3 millions en usage dans le monde entier, plus de 25 modèles livrables à lettre lue. Dep. 495 fr.

LES CYCLES
LES TANDEMS
LES TRICYCLES
LES ÉCRÉMEUSES

"STELLA"

Fabrication soignée. Garanties sur facture. La marque la plus vendue dans l'Ouest à des prix défiant toute concurrence, étant donné la qualité.

FONTENEAU, fabricant, Nantes, Angers, St-Nazaire

TISSUS - CONFECTIONS

Jules GARNIER

PLACE DU MARCHÉ, LEGÉ

Grand choix de COMPLETS
pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants
Prix défiant toute concurrence

RAYON MARIAGES le mieux assorti de la Région

Spécialité de beaux Tissus noirs
pour Robes et Manteaux

T.S.F., Phonos, Disques

CENTRAL-RADIO

35, rue de Verdun
Tél. 112-98

Distributeur officiel de
PHILIPS, GRAMMONT, TENOR
MENDE, LOEWE, etc.

Facilités de paiement

VENTE - LOCATION
ÉCHANGE - RÉPARATIONS

A. HARDY

NANTES

ÉLECTRICITÉ

Sté ELECTRIQUE DE L'OUEST

10 bis, rue Copernic
Tél. 142 77

Toutes installations électriques

MOTEURS - LUSTRIERIE

TELEPHONE - SONNERIE

Location de Hauts-Parleurs

pour réunions

FAITES vos ACHATS A NANTES CHEZ

DECRÉ

La Roche-sur-Yon — Imp. Vendéenne. Le Gérant : J. GRASLAND.